

RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le 3 septembre 2020 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la mairie de Sainteny, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17– M. Jean-Pierre Jacquet, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, MM. Bertrand Lecoeur, François Poisson, Mme Mariette Gardie, M. Sébastien Lemonchois, MM. Lionnel Lepourry, Paul Quinette, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : / –

Absents excusés : 2 – MM Gilbert Michel (pouvoir donné à M. Alain Langlois) et François Cardin

Secrétaire de séance : M. François Poisson

Date de convocation : 26 août affichée le 26 août 2020

Le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Remerciements de la famille MARION pour la gerbe offerte lors du décès de Marie-Thérèse et de la famille COLLETTE pour le décès de Denise. A noter que des fleurs ont été commandées pour les décès de Maurice BOURDON DE GRAMMONT et Françoise MESNIL. Cependant, ces commandes ont été laissées sur le répondeur un mercredi, jour de fermeture du magasin. Nous avons appris que la commerçante ne prenait pas en compte les messages laissés sur le répondeur. En conséquence, les fleurs n'ont pas été livrées. Nous nous en excusons auprès des familles.
- L'arrivée parmi nous du petit Maxence dans le foyer de Clothilde Lepourry, notre collègue, et Pierre Bezard.
- Remerciements des associations Ouvrages de dames et Athlétisme des Marais de Carentan pour les subventions accordées par le conseil municipal.
- La parution dans le journal La Presse de la Manche du 12 août 2020 du logo établi par la commission 'communication'.
- L'arrivée d'un commerce ambulancier de poissonnerie, coquillages et crustacés, le samedi matin de 8 h 45 à 14 h, sur la place des Forges.
- Le décès prématuré d'Hilaire Depezeville.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS – M. Alain Langlois

Aménagement des anciennes écoles de Saint-Georges-de-Bohon

- L'étude de filières a été transmise au SPANC. Nous avons un retour positif.
- Le permis de construire va être déposé dans les prochains jours, à la réception des documents de M. ALOUANE.
- 140 000 € ont été accordés dans le cadre de la subvention DSIL.

- Pour le diagnostic de l'amiante, Mesnil System a adressé un devis de 3 125 €, celui de LR amiante s'élève à 2 826 €. Le choix se porte, à l'unanimité, sur LR amiante.

Groupe scolaire

- La classe de Mme OSMONT (Grande section – Cours préparatoire) a été agrandie de 17 m². A voir, dans le futur, si nous pouvons enlever les poteaux, avec étude d'un cabinet extérieur.
- Deux vidéos-projecteurs ont été installés dans les classes maternelles.
- Des luminaires de préchauffement ont été réparés par l'entreprise ANGOT. La réparation du chauffage va avoir lieu dans les prochains jours.
- Porte d'entrée de l'école : une demande de devis pour une porte neuve a été faite L'entreprise Espass a chiffré celle-ci à 12 598.80 € TTC. Un devis a été fait par l'entreprise Jarnier pour la modification de la porte pour un montant de 6 200 €. Nous restons en attente d'un devis de l'entreprise Lecardonnel.

Maison médicale

Par courrier recommandé en date du 20 juillet 2020, Monsieur Pierre LETENNEUR a informé la mairie qu'il quittait le cabinet médical au 30 novembre 2020, précisant qu'il n'était pas possible pour lui d'accepter une forte augmentation du loyer et des charges.

Le cabinet médical sera disponible, à la location, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Divers

Des membres de l'association l'Abec de Carentan les Marais sont venus nettoyer les trottoirs des deux bourgs pour un montant de 2 160 €.

COMPTE RENDU DE LA RENTREE SCOLAIRE – Rapporteur : Nathalie Muller

169 élèves étaient inscrits pour la rentrée scolaire au 28 août 2020 répartis en 8 classes à savoir :

- 20 élèves en TPS PS MS avec Mélanie Launey et Géraldine Alarco, atsem
- 20 élèves en MS GS avec Sylvie Coupey et Evelyne Vibert, atsem
- 21 élèves en GS CP avec Elodie Osmond et Jennifer Collette, atsem (à vérifier)
- 21 élèves en CP CE1 avec Charlène Bellée, en congé maternité, remplacée par Chloé Truffert
- 23 élèves en CE1 avec Mélanie Doublet
- 23 élèves en CE2 avec Marie-Laure Aumont
- 19 élèves en CM1 avec Céline Ratel
- 22 élèves en CM2 avec Yohann Leforestier et Amélie Lecouflet, en décharge de direction

Chloé Rouxel assurera les décharges d'Elodie Osmond et Mélanie Doublet, quant à Justine Poisson, et elle est rattachée à un poste de brigade.

Du fait de la Covid 19, des recommandations sanitaires ont été mises en place à savoir :

- Pas de présentation avec les familles dans la cour pour éviter les regroupements,
- Les parents autorisés à pénétrer dans les locaux devront porter un masque et se laver les mains à leur arrivée,
- Pour les maternelles, les parents sont autorisés dans la classe durant la première semaine (TPS PS MS), à la porte du couloir pour les MS GS et GS CP,
- Les parents des enfants en classes élémentaires ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour, même le jour de la rentrée,
- En élémentaire, le lavage des mains aura lieu dans la cour de récréation, les enfants n'auront pas de masques. Hormis le jour de la rentrée, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans la cour.

Au niveau du personnel communal, Géraldine Alarco, Jennifer Collette et Evelyne Vibert exercent la fonction d'Atsem auprès des enseignants. Après les cours, Géraldine et Jennifer assurent le ménage des locaux alors qu'Evelyne s'occupe de la garderie jusqu'à 18 h 25, ainsi que le matin, de 7 h

30 à 8 h 35. Nadine Binard, avec Delphine Hay, assurent l'étude du soir. Yolande Guilbert assure la garderie de Saint-Georges-de-Bohon le matin et le soir, jusqu'à l'arrivée et après l'arrivée du bus, matin et soir. Elle participe au repas du midi avec Jocelyne Lepaysant et le personnel déjà cité.

Delphine Hay assure le transport scolaire, matin et soir, du groupe scolaire à la garderie de Saint-Georges-de-Bohon, en passant par Saint-André-de-Bohon.

Différents projets ont été annoncés par l'équipe enseignante : classe de mer en juin, animations en forêt, thématique 'école et cinéma', développement durable.

DELIB 2020.08.01 – REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Mme Nathalie Muller, adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'ensemble du conseil municipal que le transport scolaire des enfants de la maternelle et du primaire est désormais payant à raison de 55 € par enfant pour l'année scolaire.

Pour les enfants résidant sur la commune de Terre et Marais et scolarisés au groupe scolaire de Terre et Marais, et afin d'harmoniser le système de transport sur l'ensemble du territoire, il a été évoqué que la collectivité prendrait en charge le coût dudit transport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide que le coût du transport scolaire incombant aux parents d'élèves habitant le territoire de Saint-Georges-de-Bohon et élèves fréquentant le groupe scolaire de Terre et Marais sera pris en charge par la collectivité, dans sa totalité soit 55 €, ceci sur présentation d'une copie de la carte Manéo, de la facture Manéo avec mention 'réglé' et d'un RIB.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L ESM – Rapporteur : Chantal Lelavechef

L'assemblée générale de l'Elan sportif des marais a tenu son assemblée générale vendredi 28 août à la salle des fêtes de Marchésieux. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Le président a remercié les municipalités de Marchésieux et Terre-et-Marais pour leur soutien, tant financier que matériel, tout au long de l'année.

L'année écoulée a été très particulière du fait des nombreux matchs annulés du fait des conditions météorologiques et de la saison écourtée à cause du Covid 19. Au niveau financier, des pertes ont été enregistrées dues à l'annulation de certaines manifestations qui n'ont pu engendrer des recettes. Du côté sportif, les résultats ont été tronqués.

Une nouvelle organisation du bureau a été annoncée, avec un partage des responsabilités, ce qui nécessite la modification des statuts :

- président : Nicolas Jamard
- vice-présidents : Maxime Collette, également responsable de la commission 'jeunes' et Florian Marie
- trésorier : Dominique Bourdas
- secrétaire : Samuel Hébert
- commission infrastructures : Jonathan Leviautre
- commission sponsors : Eric Poullain
- commission communication : Anne-Laure Cotellet-Marie
- commission séniors : Arnaud Sophie
- commission manifestations : Séverine Bourdas

Les objectifs du club pour la saison sont le haut du tableau pour l'équipe première et une montée souhaitée pour l'équipe réserve. Quant à l'équipe C, une entente a été faite avec le club de Périers.

Une équipe féminine a été créée cette saison, avec 13 filles âgées de 17 à 30 ans. De ce fait, le club demande à ce qu'il soit aménagé des WC uniquement pour les filles sur les infrastructures de Sainteny, demande accordée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le club est toujours à la recherche d'arbitres

Il a été annoncé le départ de l'éducateur sportif, Cédric Renault, qui, après 16 ans passés au sein du club, a souhaité prendre une nouvelle orientation. Pour l'instant, son remplaçant n'a pas été nommé, les cours sont assurés par les différents entraîneurs du club.

SDEM 50 – PLAN PLURIANNUEL AMENAGEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – Rapporteur : Jean-Pierre JACQUET

Du fait de la proposition de demander l'intervention d'un agent du SDEM 50 pour expliquer les tenants du dossier, le sujet est repoussé à la prochaine réunion.

SDEM50 – ACHAT GROUPE D ELECTRICITE – Rapporteur : Lionnel Lepourry

M. Lionnel Lepourry informe le conseil municipal que loi énergie-climat promulguée le 8 novembre 2019 poursuit le processus de suppression des tarifs réglementés de vente d'énergies. Notre collectivité est concernée par cette extinction. Une offre de marché avec un fournisseur d'énergies doit être conclue d'ici le 1^{er} janvier 2021.

Le SDEM 50 souhaite constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité sur le territoire départemental afin de faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général.

Une convention constitutive doit être signée.

Le coordonnateur, en l'occurrence le SDEM 50, est chargé de collecter et centraliser les besoins, définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultations et de procéder, notamment, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés, l'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres, assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, signer et notifier les marchés et accords-cadres, préparer et conclure les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord cadre, transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle, transmettre les marchés et accords-cadres aux membres pour exécution, préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres, gérer le précontentieux et le contentieux formés par ou contre le groupement, transmettre aux membres du groupement les informations nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne, tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

Une assistance des membres du groupement est prévue : définition des besoins, organisation des réunions d'échanges, intégration dans le cadre des futurs marchés, intégration des demandes particulières, facilité de la gestion des litiges.

DELIB n° 2020.08.02 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE D ELECTRICITE POUR REpondre A LA FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE (TRV)

M. le maire rappelle à l'assemblée que la loi énergie-climat promulguée le 8 novembre 2019, poursuit le processus de suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'énergies, en fixant au 31 décembre 2020, la suppression des TRV d'électricité (points de livraison ≤ 36kVA) pour tous les consommateurs non domestiques employant au moins 10 personnes et dont les recettes sont supérieures ou égales à 2 millions d'euros (DGF et recettes des taxes et impôts locaux) ;

M. le maire précise que cette loi impose une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics, soumis au code de la commande publique, qui ne sont plus éligibles aux TRV d'électricité pour la fourniture des points de livraison ≤ 36kVA (points d'éclairage public et/ou établissements);

M. le maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de permettre aux collectivités et établissements publics concernés par l'extinction des TRV d'adhérer à un groupement d'achat coordonné par le SDEM50 ;

M. le maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés ;

M. le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2021 ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de TERRE ET MARAIS au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de TERRE ET MARAIS ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité ;
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

SDEM 50 – ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE – Rapporteur : Lionel Lepourry

M. Lionel Lepourry informe le conseil municipal sur le fait que le SDEM 50 propose un service payant, à hauteur de 2 € par habitant, pour surveiller les bâtiments publics au niveau de la consommation, en vue de faire des économies d'énergie et, par conséquent, des économies financières (caméras thermiques, etc.) et, ainsi, maîtriser la consommation et limiter l'impact environnemental. Sa fonction consiste :

- A réaliser un bilan énergétique de la collectivité sur l'ensemble de son patrimoine (bâti, éclairage public, véhicules) et proposer des pistes de réduction des dépenses,
- Assurer un suivi énergétique personnalisé sur 3 ans (analyse des dérives, suivi des préconisations, remise d'un bilan annuel),

- Apporter un appui technique sur les projets, de rénovation et de construction de la collectivité,
- Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie.

Dans ce conseil en énergie partagée (CEP), il est prévu des déplacements dans les groupes scolaires afin de sensibiliser les enfants sur les gestes à faire pour les économies d'énergie.

DELIB n° 2020.08.03 – SDEM50 – ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Après avoir entendu les propos de M. Lionnel Lepourry, et après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal accepte d'adhérer au Conseil en Energie Partagée à hauteur de 2 € par habitant soit, pour l'année 2020, 1 330 habitants x 2 € = 2 660 €, ceci sur un engagement de 3 ans.

FDGDON – LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES – Rapporteur : Gilbert Michel

Du fait de l'absence de M. Gilbert Michel, le sujet est reporté à la prochaine réunion

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – Rapporteur : Alain Langlois

Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion, en présence d'un délégué du SDEM qui présentera le projet.

DELIB 2020.08.04– DEMANDE DE REMBOURSEMENT A L APE DU GROUPE SCOLAIRE

M. le maire fait lecture d'un courrier émanant de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Terre et Marais demandant le remboursement des frais de cantine payés par ladite association lors de la visite des enfants du CM2 au Collège Gambetta le 6 février 2020, réglé par chèque du crédit mutuel, n° 5965563 pour un montant de 94.11 €, le 10 mars 2020.

Egalement, l'association demande le remboursement de l'achat d'une suite microsoft pour l'école, à la demande du directeur, pour un montant de 31.18 € réglé par chèque du Crédit Mutuel n° 5572971 du 18 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal donne son accord de rembourser à l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Terre et Marais, la somme de 125,29 €.

COMMISSION COMMUNICATION

A l'issue de la réunion, la commission a présenté le bulletin municipal n° 5 présentant, notamment, la nouvelle équipe municipale à la population. Il est demandé à ce que la distribution soit faite à chaque foyer d'ici à dimanche soir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- En ce qui concerne l'organisation du repas des aînés de Sainteny, la commission fêtes et cérémonies va se réunir afin de donner une réponse.

- Mme Mariette Gardie, présidente de l'association Les Dynamic's informe l'assemblée que deux nouvelles séances d'essai de reprise des cours de gymnastique volontaire vont avoir lieu les mardi 15 et jeudi 17 septembre, le premier de 20 h 45 à 21 h 45, le second de 19 h 30 à 20 h 30, à la salle des

fêtes de Sainteny. Elle demande de percevoir le montant de la subvention votée le 18 juin dernier, d'un montant de 200 €, restée en sommeil en fonction de l'avenir de l'association. L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour que cette somme soit versée à l'association.

- M. François Poisson informe que la route de la Corbinerie vient d'être refaite. Il s'inquiète du devenir de la route, au niveau de la courbe. Il aurait été judicieux de bitumer l'accotement récemment busé par les agents communaux pour donner plus de dégagement aux engins agricoles.
- M. Lionel Lepourry regrette que l'enrobé refait après les travaux de raccordement pour l'installation de l'antenne 4G, ceci au niveau du trottoir des Forges côté impair, ait été refait d'une couleur différente de l'existant
- M. Bertrand Lecoer demande la date de mise en fonction de la nouvelle antenne 4G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.